

## Exercice de la politique de vote sur l'année 2017

### 1. Contexte et objectifs

Conformément aux articles 319-22 et 321-133 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, La Financière Responsable rend compte dans ce document de l'application de sa politique de vote pour l'exercice 2017.

La Financière Responsable, conformément aux dispositions des articles 319-21 et 321-132 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, a établi une politique de vote présentant les conditions dans lesquelles elle entend exercer les droits de vote attachés aux titres détenus par les OPC dont elle assure la gestion financière. La politique de vote de La Financière Responsable a été décrite début 2008 pour application les années suivantes.

### 2. Précisions pour Diamant Bleu Responsable (poche actions).

La Financière Responsable agissant en délégation de gestion pour la poche actions du fonds Diamant Bleu Responsable, nous appliquons, en accord avec Diamant Bleu Gestion, la même politique de vote que pour les émetteurs détenus par les fonds actions gérés directement par la Financière Responsable.

L'expression des votes de Diamant Bleu Responsable est assurée par Diamant Bleu Gestion.

### 3. Rappel synthétique des principes retenus pour l'exercice des droits de vote

- Exercer les droits de vote rattachés aux titres détenus par les fonds gérés par La Financière Responsable ;
- Exercer les droits de vote pour défendre les intérêts des porteurs de parts des fonds gérés et ainsi, voter contre toute résolution qui limiterait les intérêts des actionnaires minoritaires ;
- Assurer une participation résultant d'une position prise ou d'une recommandation émise par la place financière de Paris (recommandations de vote de l'AFG).

Et dans tous les cas :

- Ne pas utiliser d'approche par type d'émetteur ou par seuil de détention mais plutôt par type de résolution proposée.

### 4. Bilan de l'exercice 2017

#### 4.1 Périmètre de vote :

A partir de l'interface informatique « Proxy Edge », il nous a été possible d'être informés et de voter en temps voulu, pour l'ensemble des émetteurs composant le portefeuille. Par rapport aux exercices précédents, le périmètre de vote a concerné aussi bien les valeurs françaises que les valeurs étrangères détenues en portefeuille.

Tableau récapitulatif de la méthode de vote pour l'exercice 2017 :

	LFR Euro Développement Durable	LFR Actions Solidaires
Vote physique lors de l'AG	10	9
Vote à distance :	17	17
- Dont valeurs françaises	5	5
- Dont valeurs étrangères	12	12
Actions préférentielles sans droit de vote	4	4
Absence de vote	1	1
<b>TOTAL</b>	<b>32</b>	<b>31</b>
Valeurs non présentes en portefeuille au moment de l'AG	6	6

Sur les 32 assemblées générales ayant eu lieu en 2017, nous nous sommes rendus physiquement à 10 d'entre-elles : LVMH, Ingenico, JCDecaux, Air Liquide, Carrefour, Essilor, Publicis, CapGemini, Dassault Systèmes, Valéo soit 31% (taux de participation stable versus 32% en 2016).

Le vote en ligne via « Proxy Edge » a concerné au total 17 émetteurs soit 53% (versus 73% en 2016). Par ailleurs, nous étions actionnaires de quatre valeurs allemandes Sartorius AG, Henkel, Fuchs Petrolub et Jungheinrich, via des actions préférentielles sans droit de vote.

La Financière Responsable n'a pas exercé ses droits de vote sur des émetteurs entrés dans le portefeuille à une date ultérieure à la tenue de l'assemblée générale (Schneider Electric, SEB, Elixir Group et Amplifon) ou sortis du portefeuille à une date antérieure à la tenue de l'assemblée générale (Viscofan et Gemalto).

#### 4.2 Synthèse des votes par fonds en 2017 :

##### Fonds LFR Euro Développement Durable :

Pour ces 32 assemblées générales de sociétés, nous avons analysé et voté pour 501 résolutions proposées : 468 résolutions ont fait l'objet d'un vote positif, 3 résolutions ont fait l'objet d'une abstention et 30 résolutions ont fait l'objet d'un vote négatif (soit au global 5.9%).

##### Fonds LFR Actions Solidaires :

Pour ces 31 assemblées générales de sociétés cotées (absence de Cap Gemini en portefeuille), nous avons analysé et voté pour 482 résolutions proposées : 449 résolutions ont fait l'objet d'un vote positif, 3 résolutions ont fait l'objet d'une abstention et 30 résolutions ont fait l'objet d'un vote négatif (soit au global 6.2%).

Les trois sociétés non cotées n'ont pas fait l'objet de vote de la part de LFR.

Le tableau ci-dessous récapitule l'expression de la politique de vote adoptée en 2017 pour les fonds :

OPC	Nombre d'AG	Nombre de résolutions	Taux de rejet
LFR Euro Développement Durable	32	501	5.9%
LFR Actions Solidaires	31	482	6.2%

Trois résolutions ont fait l'objet d'abstention en raison d'opérations en capital allant à l'encontre des intérêts des minoritaires.

Trente résolutions ont fait l'objet d'un vote contre en raison d'opérations en capital allant à l'encontre des intérêts des minoritaires, du renouvellement des mandats d'administrateurs non libres d'intérêts, d'un manque de clarté sur la rémunération de dirigeants et de dispositifs anti-OPA.

Par rapport aux principes de la politique de vote de La Financière Responsable, nous n'avons noté aucun conflit, cas d'abstention ou de vote contre liés :

- aux principes de gouvernance que nous avons retenus (nominations, traitement des actionnaires, structure financière...);
- aux risques de réputation et opérationnels liés aux enjeux de développement durable (respect de l'environnement, des droits de l'homme...).

## 5. Prévisions pour l'année 2018

Pour l'année 2018, l'objectif est d'exercer dès que possible les droits de vote rattachés aux titres détenus, sans minima de seuil de détention, par les OPC gérés par La Financière Responsable.

De la même façon, dans le cadre de notre politique de dialogue avec les managements des entreprises, nous privilégierons autant que possible, la participation physique aux assemblées générales des sociétés françaises détenues en portefeuille.

Stéphane Prévost

Responsable de Gestion